

Registre public D'accessibilité

Résidence Autonomie Saint Quentin la Poterie



BONJOURS - GROUPE PRÉSENCE 30 - RAVI

Association Rester Au Village

2147 Chemin du Bachas - CS 20 003 - 30 032 NÎMES CEDEX 1

Tél. : 04 66 70 50 00 • E-mail : contact@bonjours.info • Site internet : www.bonjours.info

SOMMAIRE

1. *Fiche synthèse d'accessibilité*
2. *Attestation d'accessibilité*
3. *Maintenance des équipements*
4. *Sensibilisation / formation du personnel*

1. Fiche synthèse d'accessibilité



ACCESSIBILITE DE



la Résidence Autonomie "Les Jardins" de Bonjours - Groupe Présence 30

- Le bâtiment est accessible à tous :
☒ OUI ☐ NON
- Les services proposés sont accessibles à tous :
☒ OUI ☐ NON
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services :
☒ OUI ☐ NON

• Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est sensibilisé. ☒
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.
- Le personnel est formé. ☐
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.
- Le personnel sera formé. ☐

• Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé ☒ OUI ☐ NON
- Le personnel connaît le matériel ☒ OUI ☐ NON

• Contact

- 04.66.70.50.00
- contact@bonjours.info

• Consultation du registre public d'accessibilité

- ☒ A l'accueil ☒ Sur le site internet

N° SIRET : 382 394 641 000 98

ADRESSE : 119 Avenue Marguerite Blanchard 30700 SAINT QUENTIN LA
POTERIE

2. Attestation d'accessibilité

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Gérard RATIER, Directeur Général de l'Association Rester Au Village, 2147 Chemin du Bachas à Nîmes, atteste sur l'honneur que la Résidence Autonomie « Les Jardins» située au 4 Avenue Marguerite Blanchard à SAINT QUENTIN LA POTERIE répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur.

A Nîmes, le 3 janvier 2022

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur Général,



Gérard RATIER



3. Maintenance des équipements

Pour la maintenance des équipements, se référer au registre de sécurité.

4. Sensibilisation et formation du personnel

Sensibilisation : Une plaquette est diffusée par mail auprès du personnel.

Formation du personnel : Si le bâtiment dispose d'équipements spécifiques, le personnel est formé lors de son intégration ainsi que dans le cadre du plan de formation pour les formations suivies.